Anglais | Gymnastique | Natation | Stages vacances

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Objet - Après avoir visité les installations du club Toup'ti Gym et pris connaissance des prestations proposées, le parent déclare souscrire un abonnement nominatif et non cessible avec le club Toup'ti Gym pour son enfant, l'autorisant à accéder à la prestation selon un prix et des modalités financières fixées. En cas de non-utilisation de ce droit pour une cause dépendant de sa volonté, il ne pourra prétendre à une quelconque prorogation, ni à un quelconque remboursement, ni à une interruption des mensualités.

Durée de l'abonnement - L'abonnement est souscrit pour une durée illimitée avec versement d'un droit d'entrée. Cette durée illimitée doit s'entendre comme une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction.
Droits d'entrée - Le parent souscrit un abonnement illimité, ce dernier s'engage à verser, le jour de la signature, un droit d'entrée. Ce droit d'entrée sera encaissé dès la signature et sera remboursé intégralement dans le cas où l'enfant est toujours inscrit dans le programme Toup'ti Gym à l'issue de 12 mois civils après la date de début du présent abonnement.
Le remboursement s'effectue, sur demande dans le courrier de résiliation, au terme de l'abonnement et 60 jours après le dernier cours. Il peut également faire l'objet d'un avoir sur des prestations facturables (frais d'inscription).
Frais d'inscription - Les frais sont facturés par an et par enfant. Ils ne sont pas remboursables.
La carte de membre du club Toup'ti Gym vous permet de recevoir une notification en avant-première pour tous les événements spéciaux, pour les réinscriptions en priorité dans les classes, des ristournes sur les fêtes d'anniversaire, les stages de vacances etc....

Conditions d'accès - L'enfant muni de sa carte Toup'ti Gym validée est autorisé, sur présentation de celle-ci dès son entrée dans le club, à se rendre aux séances suivant l'horaire fixé. Le respect de cette règle permet, outre le fonctionnement du club, de surveiller les entrées en matière de sécurité. Notre désir est de vous accueillir dans un établissement le plus lumineux et le plus propre possible. S'il vous plaît, aidez-nous à le faire en nettoyant derrière votre enfant si nécessaire.
Il est strictement interdit de fumer (ainsi que cigarette électronique) à l'intérieur du Club. Le lobby, n'est pas un terrain de jeu, il est interdit de courir, sauter, grimper dans cet espace. N'oubliez pas de nous prévenir si quelqu'un d'autre viendra rechercher votre enfant… faute de quoi, nous ne pourrons pas laisser partir l'enfant. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.
Pour des raisons d'hygiène, la nourriture est interdite dans le Club et les boissons peuvent être consommées exclusivement dans l'Espace Toup'ti Café et nous vous prions (enfants et parents) de jeter les chewing-gums avant d'entrer dans les salles d'activité.
Le parent reconnaît à la direction le droit d'exclure de l'établissement, par lettre motivée par accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue serait contraire aux bonnes mœurs et à la décence ou notoirement gênants pour les enfants, les autres parents ou le personnel, ou non conforme au règlement intérieur du club.
Le centre Toup'ti Gym est un espace privé, apolitique et areligieux où le respect des usages est primordial. Tout manquement à ces valeurs peut être une raison d'exclusion.
Le non-respect répétitif des règles d'hygiènes (absence de douche savonnée avant la séance, uriner sous la douche, manger dans le vestiaire, chewing-gum en activité,) sera dorénavant, également un motif d'exclusion.

Tenue - Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, aucune chaussure n'est acceptée dans la salle de Gym et le vestiaire piscine, les enfants doivent être pieds nus, sans exception.
Pensez à habillez votre enfant d'une façon appropriée pour son cours : vêtements de loisirs et confortables, pas de bijoux, cheveux longs attachés. Pour des raisons de sécurité et de respect des autres enfants, les tétines et doudous restent dans les casiers. Pour les mêmes raisons, les foulards, cravates, tour de cou, pendants d'oreilles… sont interdits dans les espaces d'activité pour les adultes et les enfants. En application des règles d'hygiène qui prévaut dans les espaces aquatiques, seuls les maillots de bain collés au corps (e short de bain interdit) au-dessus du genou et épaules dénudées (top interdit) sont autorisés pour les enfants et les adultes. Toute autre tenue est interdite. Le port du bonnet de bain est obligatoire à partir de 3 ans. Sauf cas exceptionnel, les couches « piscine » sont interdites afin de garantir une bonne qualité de l'eau.

Fratrie - Nous savons que quelquefois une sœur ou un frère vous accompagne au centre pour une classe Parent / Enfant. Même s'il ou elle se comporte très bien, trop souvent ils compromettent la sécurité et la qualité de la classe. Nous voulons que vous et votre petit passiez un bon moment pendant cette classe. C'est pour cette raison que ce frère ou cette sœur plus âgé doit rester dans le lobby pour jouer calmement sous la supervision du personnel d'accueil. N'hésitez pas à amener des jeux ou des activités pour elle ou lui. Nous vous rappelons que si vous laissez seul votre enfant dans le lobby, nous ne sommes pas responsables de sa sécurité.
Depuis le lobby, vous pouvez prendre toutes les photos que vous désirez mais s'il vous plaît, observez les classes d'une manière silencieuse.
L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les espaces d'activités (pour téléphoner, envoyer des SMS, prendre des photos …)

Perte – Vol - Le parent doit informer le club Toup'ti Gym de la perte ou du vol de sa carte dans les meilleurs délais ; afin d'obtenir une nouvelle carte, le parent devra adresser au club un règlement d'un montant de 7,62 euros correspondant aux frais d'édition d'une nouvelle carte. La nouvelle carte lui sera adressée dès réception du règlement.

Paiement de l'abonnement - Le prix de l'abonnement est payable par prélèvement automatique le 5 de chaque mois.
La direction du Club se réserve le droit d'augmenter le prix des abonnements. Elle pourra augmenter le montant fixé avec information préalable à la clientèle par voie d'affichage à l'intérieur du Club ou par courrier.
Paiement des stages vacances : Les stages vacances sont à régler lors de la réservation de ceux-ci et avant le déroulement du stage.

Responsabilité Civile - Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984.
Cette assurance a pour objet de garantir le club Toup'ti Gym contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels et immatériels.
De son côté, le parent de l'enfant est invité à souscrire une police d'assurance de personne, au titre de sa propre responsabilité civile, couvrant l'enfant de tous dommages qu'il pourrait causer à lui-même ou à des tiers, de son propre fait, dans l'enceinte du club.

Rattrapage des classes - Nous vous rappelons que chaque place pour toute activité du club Toup'ti Gym est réservée. Un préavis d'absence communiqué au minimum 24 heures avant la séance est requis pour pouvoir effectuer un rattrapage. Même pour raisons médicales, une séance annulée le jour même ne sera pas rattrapée. Si vous ne vous présentez pas à une classe de rattrapage réservée, vous ne pourrez plus la récupérer.
L'enfant peut effectuer une classe de rattrapage tant qu'il est inscrit dans le programme concerné. Par exemple, s'il rate une séance en janvier, il pourra faire une classe de rattrapage en février si le paiement de février a été effectué.

www.touptigym.fr

Anglais | Gymnastique | Natation | Stages vacances

Il est nécessaire de nous questionner suffisamment à l'avance pour pouvoir inscrire votre enfant dans une classe de rattrapage et ce afin que nous puissions maintenir notre rapport nombre d'enfants/ nombre d'instructeurs. ***Toutes vos séances d'absence devront être rattrapées avant de l'abonnement, elles ne peuvent être utilisées comme semaines supplémentaires à l'abonnement. Elles ne seront pas remboursées.***

Annulation Stages vacances - Comme pour les cours hebdomadaires, chaque place de stages vacances au Toup'ti Gym est réservée. De ce fait, nous acceptons le report des demi-journées avec certificat médical remis dans les 24 heures. Par contre, l'annulation des demi-journées sans certificat médical seront perdues à 50 % à partir de 2 demi-journées minimum. Le nombre de demi-journées recrédité se fera au nombre pair inférieur.

Résiliation :
1. A l'initiative du club Toup'ti Gym
L'abonnement est résilié de plein droit par le club aux motifs suivants :
- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces, etc. …
- non-respect des valeurs Toup'ti gym, des clients ainsi que du personnel.
- non- respect du règlement intérieur ainsi que des notes ponctuelles
- en cas de fraude dans l'utilisation de la carte Toup'ti Gym.
- en cas de défaut de paiement étant précisé qu'un premier incident de paiement donnera lieu à la suspension de la carte d'abonnement Toup'ti Gym en attendant la régularisation mais que 2 défauts de paiement, consécutifs ou non, donneront lieu à la résiliation de l'abonnement.
En cas de résiliation pour fraude, le club Toup'ti Gym pourra conserver à titre de clause pénale, les paiements de l'abonnement qui auraient pu être perçus d'avance, sans préjudice dans tous les cas, des poursuites qu'il pourrait décider d'intenter.
Le club Toup'ti Gym se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à un parent dont l'abonnement a été résilié pour fraude ou défaut de paiement.
2. A l'initiative du parent
- La résiliation à l'initiative du parent est possible à tout moment moyennant un préavis de 2 mois, ne prenant effet qu'à l'issue du 2ème mois suivant celui au cours duquel la demande de résiliation a été reçue en lettre recommandée avec accusé de réception par le club Toup'ti Gym. La résiliation par le parent ne donne pas droit au remboursement du droit d'entrée, sauf dans les conditions définies au paragraphe " Droit d'entrée ".
En cas de force majeure dûment justifiée, toute demande de remboursement fera l'objet d'un abattement de 62 euros pour frais administratifs.

LITIGES :
« En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.
A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.
La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :
- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. »

Remboursement des réservations - Le remboursement d'une réservation se fera à partir du moment où le centre Toup'ti Gym n'a pas été en mesure de trouver une place à un enfant dans un délai de 12 mois. Si le parent refuse le créneau déterminé, il ne peut prétendre à un remboursement. En aucun cas pour changement d'avis.

Loi informatique et Libertés - Le traitement informatique du dossier de l'enfant et du parent, dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données du dossier. La présente signature donne autorisation de l'utilisation des données personnelles des parents ainsi que de l'enfant, par le biais de son représentant légal. Ces données seront utilisées dans le cadre du fonctionnement du club (identification, inscription cours, stages vacances ..) du service clientèle (envoie courrier, cartes postales…, ou notes informatives par mail. Les données personnelles seront conservées le temps nécessaire à l'obligation légale des documents administratifs.

Observation des classes - Les parents et leurs invités sont toujours les bienvenus pour observer les classes à condition de rester dans le lobby.
Merci de vous présenter dès votre entrée dans le club Toup'ti Gym.
S'il vous plaît, n'entrez jamais dans les salles d'activité pour coacher ou corriger votre enfant, cela est le travail de nos instructeurs et une partie du programme de développement de l'enfant implique d'aider les enfants à apprendre à écouter nos instructeurs qualifiés et même à recevoir du réconfort de leur part. Nous vous demanderons votre aide en cas de circonstances ou situations particulières.

Responsabilités - Nous faisons tout en notre pouvoir pour assurer la sécurité des enfants pendant les classes et dans le lobby. Les parents ou les accompagnateurs sont responsables de leur sécurité pendant les entrées ou les sorties du club Toup'ti Gym.
Le parent comprend qu'un accident peut survenir lors des exercices et si cela venait à se produire sans que la direction du club ne parvienne à joindre le parent, le responsable légal ou l'accompagnant ou le contact d'urgence, le parent donne sa permission pour que le club prenne toute disposition afin de procurer des soins médicaux à l'enfant (médecin, SAMU etc.)
Ce que cela signifie d'enseigner par la méthode Toup'ti Gym - Nous sommes déterminés à permettre aux enfants d'être eux-mêmes, comme ils sont, et de s'amuser pendant qu'ils apprennent. Nous ne leur demandons pas d'être les meilleurs mais qu'ils essayent de faire le mieux possible. Nous voulons que les enfants se sentent en sécurité, pendant qu'ils prennent des risques, pendant qu'ils font tout pour y arriver et pendant qu'ils font des erreurs. Notre philosophie est basée sur le traitement des enfants avec dignité et respect, en développant leur confiance en eux et leur amour propre tout en les aidant à grandir en tant qu'individus et cela chaque jour et pendant chaque classe. C'est cela le programme Toup'ti Gym.

Règlement intérieur - Le règlement du Club Toup'ti Gym a pour but d'assurer une complète équité pour tous ses membres et de permettre au « Toup'ti Gym » d'opérer comme toute entreprise digne de ce nom.
N'hésitez pas à contacter le Directeur si vous avez des questions.
Autorisation parentale liée au droit à l'image - Ce règlement tient lieu d'autorisation à l'enseigne Toup'ti Gym de capter, diffuser les photos ou les vidéos des familles prises dans le centre Toup'ti Gym pour les besoins de sa communication et renonce à tous droits et indemnités à ce titre.
Le parent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché dans le club qui contient notamment les règles de fonctionnement des abonnements, les règles de sécurité, d'hygiène et de mœurs, et y adhérer sans restriction, ni réserve.

Date et signature du présent règlement intérieur pour validation par le parent sur la Fiche client pour le centre, cet exemplaire étant destiné aux parents.

www.touptigym.fr